

## De l'utilisation des Thésaurus Harmonisés dans les SSTI

# Equipes pluridisciplinaires, entreprises, CPOM et Thésaurus Harmonisé AMT au CIAMT

Suite à un état des lieux de l'implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les solutions logicielles utilisées par les SSTI, initié par la Commission Système d'Information (CSI) du Cisme, il apparaissait que près de 73 % des Services avaient implémenté tout ou partie des Thésaurus Harmonisés, en début d'année 2016.

Depuis lors, ce pourcentage n'a cessé de croître et aujourd'hui ces Thésaurus sont utilisés au quotidien par les personnels de la majorité des SSTI, notamment pour établir des indicateurs dans le cadre de leur diagnostic territorial.

Ainsi, la démonstration de la capacité des SSTI à exploiter des indicateurs utilisant les Thésaurus Harmonisés leur permet aujourd'hui d'appréhender les attentes des entreprises, de cartographier la population salariée suivie à partir d'un code NAF ou d'une PCS-ESE 2003, d'analyser les besoins des entreprises et être en mesure de prioriser les actions, de quantifier les risques présents, pour une entreprise ou un secteur donné,...

Aussi, la Commission Système d'Information a-t-elle entrepris, dans le cadre de son action en faveur de l'adoption des Thésaurus Harmonisés et de leur utilisation par les Services, d'illustrer les différents usages des nomenclatures.

Ces initiatives et les indicateurs produits feront régulièrement l'objet d'une communication aux SSTI dans les Informations Mensuelles du Cisme.

A titre d'exemple, le présent article s'intéressera à un exemple pratique de l'utilisation du Thésaurus Harmonisé AMT (Action en Milieu de Travail) au CIAMT, au quotidien et à terme pour suivre l'avancement des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

### Objectifs de la démarche

Cette initiative d'accompagnement à la saisie des actions en milieu de travail par les membres de l'équipe pluridisciplinaire, a été mise en place par le CIAMT, dès 2015, dans le but d'améliorer la qualité des données collectées et

d'être en mesure de les exploiter. Elle vise également à permettre une simplification de la procédure de saisie et une harmonisation de celle-ci.

Une des utilisations de cette saisie est le suivi d'avancement par le SSTI de chaque axe ou thème du CPOM signé par le CIAMT.

### Principe général

Le principe général est qu'une tâche est caractérisée par trois niveaux :

cible, action/sous-action, moyen. Ainsi, pour une action donnée peuvent être associées entre un et trois moyens au maximum.

Ces combinaisons ont été mises en cohérence avec les actions du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) du CIAMT. Pour ce faire, un travail de correspondance entre les intitulés des actions du CPOM et ceux des Thésaurus AMT et MAMT a été réalisé. La trame ainsi constituée comprend l'in-

**I] PROCEDURE DE SAISIE D'UNE TACHE AMT**

**Étape 1 :** pour les tâches AMT, garder la cible **Établissement**

**Étape 2 :** sélectionner le **bénéficiaire**, on peut sélectionner plusieurs bénéficiaires

**Étape 3 :** choisir l'**action** parmi les 21 items, et si elle existe, choisir la sous action qui la précise : l'action et le **titre** s'affichent automatiquement  
*(ne pas modifier le titre)*

**Garder le niveau d'accès « pluridisciplinaire »**

**Étape 4 :** saisir le **moyen** utilisé pour réaliser l'action dans la liste proposée.  
-On peut plusieurs jours après revenir sur cette tâche (action) et y rajouter 1 ou 2 moyens (Rappel : 3 moyens maximum)

**Étape 5 :** Renseigner la **date** et la **durée** du moyen

**Rappel :**  
Base de saisie horaire :  
• 1 demi-journée = 4,37h  
• 1 journée = 8,75 h  
On peut éventuellement fractionner

Il n'y a plus la notion d'« état » : en cours, terminé...  
Les temps des moyens s'additionnent automatiquement et déterminent la **durée totale** de l'action

## 2. Métrologie

Ex : Bruit

❖ Saisie globalisée : 1 Action et 1 seul Moyen

ACTION	SOUS ACTION	MOYENS PROPOSES
Item 9 : AIDER À L'ÉVALUATION du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique	Choisir : Bruit	METROLOGIE du bruit : sonométrie

❖ Saisie détaillée : jusqu'à 3 Moyens

ACTION	SOUS ACTION	MOYENS PROPOSES
Item 9 : AIDER À L'ÉVALUATION du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique	Choisir : Bruit	1) METROLOGIE du bruit : sonométrie 2) REDACTION du rapport d'intervention 3) SUIVI des actions préconisées ou CONSEIL

titulé de l'action du CPOM, son ou ses équivalents dans le Thésaurus AMT Action et le(s) moyen(s) mis en œuvre (Thésaurus AMT Moyens).

Pour suivre les actions communes du CPOM, l'accompagnement consiste à guider l'opérateur dans la saisie des actions sur le milieu de travail qu'il réalise en lui suggérant une short-list. Cette short-list ou liste courte ou encore liste simplifiée est constituée d'une sélection d'un nombre défini d'une vingtaine de combinaisons prédéterminées d'action en milieu de travail avec 1 à 3 moyens

La saisie des tâches d'AMT en mode reporting, se fait directement par entreprise, ce qui permet de comptabiliser toutes les tâches réalisées pour un adhérent donné.

### Méthodologie

Le phasage du projet du CIAMT s'est déroulé en trois étapes : **familiarisation, promotion/diffusion, exploitation.**

Ainsi, au préalable à son déploiement dans le Service, une période de réflexion et un travail collaboratif avec l'ensemble des équipes de préventeurs, ainsi qu'avec l'éditeur du logiciel utilisé, ont été initiés.

Par la suite, une formation de tous les membres des équipes a été dispensée et un guide d'aide à la saisie, par fonction, a été remis aux personnels du SSTI.

Une fois le déploiement mis en œuvre, un retour a été fait aux équipes après six mois d'utilisation.

Un groupe de travail a été mis en place, sur la base de saisies réalisées pendant trois mois, pour ajustement et optimisation de la méthodologie.

Ce retour a aussi permis de mettre en exergue les anomalies de saisie éventuellement rencontrées. Celles-ci ont été classées en sept catégories différentes : *anomalie de temps, action en milieu de travail saisie comme une activité connexe, action non-enseignée, moyen non-enseigné, modification du titre de l'action, anomalie de cible, bug technique nécessitant une resaisie.*

Un médecin du travail du CIAMT est dédié, à temps plein, à la supervision et au suivi des projets informatiques, ainsi qu'à son exploitation.

### Résultats

#### • Au niveau du Service

Cette méthodologie a permis de faciliter la saisie (utilisation de short-lists, d'un guide d'utilisation).

Ainsi, la cohérence des activités saisies entre les différents personnels du Service permet une meilleure visibilité et une meilleure compréhension, par chacun des utilisateurs, des actions en milieu de travail effectuées dans l'entreprise.

Elle permet également de quantifier, en fonction de l'activité, les besoins du Service en termes de ressources humaines.

#### • Au niveau de l'entreprise

Cette saisie harmonisée permet également une restitution à l'entreprise de l'ensemble des actions réalisées par les préventeurs du Service sous forme

#### • Au niveau du CPOM

Dans le cadre du CPOM, un reporting régulier et chiffré est demandé par la tutelle. Pour ce faire, le CIAMT a, pour chaque action de son CPOM, désigné un responsable en charge d'établir la liste des éléments nécessaires pour extraire des indicateurs (listing des actions et des moyens liés) et être en mesure de les fournir à la CRAMIF.

Ce choix prédéfini réalise un biais de saisie identifié, porté à la connaissance de tous les acteurs et dont il est tenu compte lors des analyses ultérieures des données.

### Conclusion et perspectives

Les supports d'aide à la saisie permettent une homogénéisation de celle-ci ainsi qu'un gain de temps pour les équipes. Aujourd'hui, près de 98 % des préventeurs du CIAMT saisissent de cette manière. Ce projet pourrait, par la suite, être étendu à la saisie par les secrétaires médicales.

La méthodologie permet une restitution précise et chiffrée des actions en-

4 - Activité en milieu de travail			
Récapitulatif des actions réalisées		Nbre d'actions réalisées	Durée en heures
conseiller l'entreprise en organisation de secours		1	1,37
conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4		1	5,74
informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels		1	4,37
produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise		1	2,37
<b>Totaux :</b>		<b>4</b>	<b>13,85</b>
Date des actions	Détail des actions réalisées	Durée en heures	
<b>conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4</b>			
31/01/2015	analyse de la demande d'intervention	4,37	
02/02/2015	suivi des actions préconisées	1	
12/03/2015	suivi des actions préconisées	0,37	
<b>produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise</b>			
10/04/2015	rédaction du rapport annuel de l'entreprise	2,37	
<b>conseiller l'entreprise en organisation de secours</b>			
21/07/2015	conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	1,37	
<b>informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels</b>			
17/12/2015	participation au CHSCT	4,37	
		<b>Total :</b>	<b>13,85</b>

de fiches récapitulatives, indiquant le nombre d'actions réalisées, les dates de réalisation et la durée, en heures, de ces interventions.

De plus, ces fiches récapitulatives peuvent également s'intégrer au rapport annuel du médecin et l'enrichir.

treprises par le Service. Elle participe à la restitution des activités d'AMT à l'entreprise et au suivi des actions du CPOM du Service.

En outre, le CIAMT a initié un partage, au niveau régional, avec plusieurs SSTI, de cette méthodologie. ■